

BELGIQUE

L'écart de PIB par habitant par rapport aux pays les plus performants reste marqué. Cela tient aux faibles taux d'emploi des travailleurs âgés et des immigrants ainsi qu'aux déséquilibres géographiques sur le marché du travail.

Priorités

Alléger encore l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé

Enjeu et recommandations : pour repousser l'âge effectif de la retraite, faible par rapport aux autres pays, il avait été recommandé que les mesures prévues dans le Pacte de solidarité 2005 entre les générations soient complétées en mettant fin progressivement aux voies alternatives de sortie vers la prépension par alignement des conditions d'accès à ces régimes sur celles de la pension normale de vieillesse; en supprimant la possibilité, pour les bénéficiaires de régimes spéciaux de prépension, de constituer des droits à la retraite; enfin, de faire en sorte que la pension de vieillesse en cas de retraite anticipée soit davantage actuariellement neutre.

Mesures prises : deux mesures clés prévues dans le Pacte de solidarité de 2005 ont été adoptées en 2007 : un supplément de pension en cas de poursuite de l'activité au-delà de 62 ans et le relèvement progressif de l'âge minimum d'accès à la prépension via l'assurance vieillesse, qui passe de 58 à 60 ans. Aucune mesure n'a été prise hors du cadre du Pacte de solidarité.

Réduire encore le coin fiscal sur les bas salaires

Enjeu et recommandations : pour accroître les taux d'activité des travailleurs à bas revenu et des immigrants, il avait été recommandé de procéder à de nouvelles baisses ciblées des cotisations de sécurité sociale et des taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les bas salaires, avec réduction correspondante des dépenses.

Mesures prises : la réforme fiscale étalée sur plusieurs années a été pleinement mise en œuvre. Parmi les autres mesures qui ont été prises pour valoriser le travail figurent la réduction des cotisations individuelles de sécurité sociale en faveur des travailleurs à bas revenu (le « bonus emploi »).

Assouplir la réglementation dans le commerce de détail

Enjeu et recommandations : pour stimuler la création d'emplois et la concurrence dans le commerce de détail, il avait été recommandé d'assouplir les règles d'urbanisme et les heures d'ouverture des magasins, la réglementation applicable dans ces domaines stricte même après les réformes de 2006.

Mesures prises : aucune mesure n'a été prise depuis les réformes de 2006.

Faire en sorte que les salaires réagissent davantage à la situation locale sur le marché du travail

Enjeu et recommandations : pour remédier aux déséquilibres géographiques sur le marché du travail, qui sont très marqués et persistants, il avait été recommandé de ménager aux entreprises plus de possibilités de ne pas appliquer les accords de branche.

Mesures prises : aucune.

Renforcer l'efficacité des mesures actives du marché du travail

Enjeu et recommandations : pour faciliter le retour à l'emploi, il avait été recommandé de redéployer les financements consacrés aux mesures actives du marché du travail en privilégiant la formation par rapport à l'emploi aidé, et d'assurer une meilleure coordination des organismes de placement des différentes régions.

Mesures prises : en juillet 2007, les agences régionales de placement ont créé une association interrégionale en vue de l'échange d'offres d'emploi et d'une coopération plus étroite dans le domaine de la formation.